Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260709-2026_54_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE
TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 3 Juillet 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Absent représenté : 0
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le trois juillet deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du vingt-neuf juin deux mille vingt-six, adressée par M. HUREL David, Maire.

Sont présents : M. BLANCHARD Olivier, Mme BOISNARD Christine, M. BOURNICHE Romain, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, M. GUILLOU Josselin, Mme HELMBOLD Cassandre, M. HUREL David, Mme JEUSSET Marie-Hélène, Mme LECLAIR Virginie, Mme LETANG Patricia, Mme LOUIS Gwénola, M. LOYER Alexis, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence.

Pouvoirs : -

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme HELMBOLD Cassandre a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Projet ALSH supra-communal : choix du projet actualisé – délibération 2026-54
En date du 30 janvier 2026, le conseil municipal a validé le projet ALSH supra communal. La nouvelle équipe a souhaité apporter les modifications suivantes :

- Suppression des panneaux d'habillage en aluminium thermolaqué : bilan carbone + intégration dans l'environnement du bâtiment (bourg) ;
- Suppression de la toiture plate : problématique d'étanchéité et de durabilité de la toiture au-delà de 10 ans ;
- Toiture double-pans et façade zinc : durabilité de l'ouvrage dans une région pluvieuse : une toiture en zinc correctement posée et ventilée peut durer 80 à 100 ans ; matériaux nobles.
- Rejointoiement de l'ensemble de la façade pierre (validé par ALEC et l'architecte conseil).
- Soubassement pierre : trait d'union entre l'ancien presbytère et le nouveau bâtiment,
- Déplacement de l'escalier de secours à l'Est : maintien de l'aspect général du bâtiment (façade Nord) ;
- Création d'une coursive sur l'extension Nord-Est (validé par ALEC et l'architecte conseil) : protection en été contre l'ensoleillement et contre la pluie en hiver ;
- Volets roulant sur l'extension (validé par l'ALEC) : protection en été contre l'ensoleillement et prévention du risque vol-vandalisme ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260709-2026_54_2-DE

- Volets battants sur la partie ancienne (validé par l'ALEC) : protection du soleil contre l'ensoleillement + prévention vol-vandalisme ;
- Attente pour l'installation d'une climatisation sur l'ensemble du bâtiment, « sur les salles de replies » (validé par l'ALEC) : gestion des vagues de canicules futures.
- Modification des ouvrants avec la possibilité d'ouvrir en partie haute : gestion de la chaleur du bâtiment en été.
- Création d'un réservoir d'eau de pluie de 6 000L.

Considérant les demandes des élus et les préconisations de l'ALEC et de l'architecte conseil du Département,
Considérant les trois propositions de l'architecte GUILLOUX,
Il a été procédé à un premier vote dont les résultats sont les suivants :

- Projet n°1 : 4 voix
- Projet n°2 : 6 voix
- Projet n°3 : 1 voix.
- Abstentions : 4

À l'issue de ce premier scrutin, le Conseil municipal a décidé de départager les deux projets ayant obtenu le plus grand nombre de voix, à savoir les projets n°1 et n°2.
Un second vote a alors été organisé. Les résultats sont les suivants :

- Projet n°1 : 4 voix
- Projet n°2 : 8 voix
- Abstentions : 3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Décide de retenir le projet n°2,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme,
Le Maire

HUREL David